



AVENANT CONVENTION D'UTILISATION DES SALLES DE L'ESPACE VIE ET LOISIRS

Equipement mis à disposition :

✓ Une salle informatique.

sises au sein de l'Espace Vie et Loisirs, Rue de la Fontaine, 85470 BREM SUR MER

Entre les soussignés,

Le Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie représenté par son Président François BLANCHET,
Sise ZAE Le Soleil Levant CS 63669 Givrand, 85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex
En application d'une délibération du Conseil d'Administration, en sa séance du 12 janvier 2022,
Ci-après dénommé le CIAS,

D'une part,

Et :

L'Association **MONTJOIE**, représentée par Yannick CHAVANEL, Directeur.
Sise 20 rue Benjamin Franklin Boston, 85000 LA ROCHE SUR YON
Ci-après dénommée l'Association,

D'autre part,

Préalablement à l'avenant, objet des présentes, les parties exposent ce qui suit :

Afin de permettre à une éducatrice spécialisée de l'Association MONTJOIE d'utiliser la salle informatique de l'Espace Vie et Loisirs, une convention avait été établie entre l'Association et le CIAS de septembre à décembre 2025.

Face aux besoins de l'Association MONTJOIE, il convient de prolonger par voie d'avenant l'occupation des locaux.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

Le présent avenant a pour objet de prolonger la convention d'occupation des locaux conclue entre le CIAS et l'Association MONTJOIE jusqu'au 28 juin 2025.

L'ensemble des dispositions de la convention d'occupation non contraire aux présentes demeure applicable.

Le présent avenant prend effet le 13 mars 2026.

Fait à GIVRAND, le

Pour l'association

Pour le CIAS

Le Directeur,

Le Président,

Yannick CHAVANEL

François BLANCHET